



Septembre
les salaires

Octobre
la santé

Novembre
le chômage



Votez pour votre pension !



En mai 2014, nous serons appelés à élire nos représentants aux parlements européen, belge et wallon ou bruxellois. D'ici là, chaque mois, nous vous présentons un enjeu de ce triple scrutin, qui vous concerne directement. En avril, découvrez comment l'Europe, la Belgique et votre Région influencent votre pension.

La « menace » des pensions plane continuellement au-dessus de nos têtes, bien avant qu'elles ne soient grisonnantes. C'est mathématique : de plus en plus de vieux + de moins en moins de jeunes = des retraites bientôt impayables. Du moins, si on isole le problème de son contexte, ce qui n'a évidemment aucun sens pour les questions de société.

La Belgique à contre-sens

Aujourd'hui, tout le monde ou presque est persuadé qu'il faut travailler plus longtemps et épargner pour sa propre pension. À l'heure du chômage de masse et des dérives de la finance, c'est pourtant tout l'inverse qu'il faut faire.

Chez nous, les pensions relèvent entièrement de la compétence fédérale. Ce sont donc les gouvernement et Parlement fédéraux qui déterminent toute la politique des retraites, sous l'initiative du ministre des Pensions, actuellement incarné par le libéral flamand Alexander De Croo (Open VLD). Depuis plusieurs années, cette matière est en perpétuel débat et les réformes, plus ou moins importantes, se succèdent. Dernières en date : le recul de la pension anticipée de 60 à 62 ans et les restrictions en matière de prépension décidés fin 2011¹. Et, tout récemment, quelques modifications concernant la pension de survie et une amélioration de la pension minimum, notamment. On n'attend plus de nouvelles mesures avant les prochaines élections, car la campagne électorale n'est pas un moment propice pour annoncer des décisions généralement impopulaires. Mais le groupe de travail installé par le ministre De Croo planche toujours sur le sujet.

Quelles seront les décisions prises par le prochain gouvernement ? Tout dépend évidemment des partis qui seront au pouvoir après le 25 mai. Si les solutions proposées varient d'une tendance politique à l'autre, sur le fond, tous affirment qu'on ne peut pas continuer comme ça. En effet, l'idée que nos pensions sont devenues impayables et que nous sommes tous assis sur une bombe à retardement est malheureusement bien ancrée dans l'esprit des gens. Le débat se limite donc à savoir comment réduire le nombre de personnes à la retraite et les dépenses de l'Etat pour verser les pensions.

Nous ne sommes pas sur Terre principalement pour travailler

On peut rester jeune et relativement en forme au-delà de 60 ans et en même temps refuser toute manœuvre visant à prolonger la carrière professionnelle. Certains pourraient nous dire : « N'est-ce pas une erreur économique que de laisser au repos, ces milliers de fringants sexagénaires pleins d'énergie et d'expérience ? ».

Pour répondre à ce genre de remarques, il faut assumer clairement que nous ne sommes pas sur Terre principalement pour travailler (au sens de « travail salarié »). Dès lors la question de l'âge de départ en pension ou en prépension se pose tout différemment. Le droit à la retraite, qui comporte aussi l'interdiction ou la forte limitation du droit au travail rémunéré après un certain âge, rejoint alors au panthéon des grands principes émancipateurs le droit aux congés payés, la semaine de 5 jours (4 jours, bientôt...) et la journée de 8 heures. Ne plus devoir travailler à 60 ans si l'on est en forme n'est ni plus ni moins scandaleux que de ne pas devoir travailler le dimanche ou durant quelques semaines en été. En juillet aussi, le dimanche aussi, on est « suffisamment en forme »... Et tous ces vacanciers, tous ces promeneurs ou siesteurs du dimanche, constituent exactement le même « scandale » économique que les retraités qui jouissent de leur bonne santé pour autre chose que pour rentabiliser le capital d'autrui.

Le choix de l'âge officiel de la pension et de mécanismes de départ anticipé permettant de quitter le travail plus rapidement sont des choix politiques. Ils doivent être pensés dans la perspective générale de l'émancipation par rapport à l'obligation du travail salarié.



Le bâton pour les plus de 55 ans

Sur le premier point, jusqu'à présent, les politiques belges semblent résister à la pression de la Commission européenne pour reculer l'âge légal de la pension, fixé à 65 ans chez nous (lire en page 9). Mais un consensus se dégage pour rendre cet âge légal réel. Car dans la pratique, les Belges prennent en moyenne leur pension à 59,6 ans. La priorité pour tous les partis semble donc porter sur le taux d'emploi des 55-65 ans, qui tourne aux environs de 35%.

Pour y arriver, le gouvernement Papillon a déjà limité l'accès à la prépension dans sa réforme de fin 2011. Certains partis parlent également d'instaurer un système de bonus/malus comme aux Pays-Bas, qui récompense celles et ceux qui travaillent au-delà de l'âge légal et pénalise celles et ceux qui partent avant. En réalité, il existe déjà un système de bonus pension chez nous, qui augmente la pension des personnes qui continuent à travailler après l'âge de 62 ans ou après une carrière d'au-moins 44 années civiles. Quant à celles qui prennent leur pension sans avoir atteint une carrière complète de 45 ans, elles sentent bien la différence. C'est d'ailleurs l'une des explications du risque de pauvreté énorme qu'encourent nos aînés. En 2010, une personne sur cinq parmi les plus de 65 ans était considérée comme pauvre. « Beaucoup de gens ont une très petite pension parce qu'ils n'ont pas fait une carrière complète ou qu'ils avaient des revenus trop faibles », commente Michel Wuyts, directeur de la Fédération des préretraités et retraités. Sans assurance complémentaire (lire encadré 8), la pension des Belges est ainsi parmi les plus faibles d'Europe, avec un taux de remplacement d'à peine 33% du dernier salaire brut et 49% du salaire net pour un cadre.²

Ainsi, jusqu'à présent, les politiques menées pour répondre au défi des pensions se concentrent sur l'allongement des carrières, qu'on stimule surtout en punissant celles et ceux qui souhaitent partir à un âge qui leur permet de profiter de la vie.

Tant qu'il y aura des chômeurs, il faudra des pensionnés

Si on appréhende le système des pensions de manière isolée, cette vision peut sembler lo-

gique : puisqu'on vit plus longtemps, il faut travailler plus longtemps. Non seulement on est en droit de réfuter cet argument sur le fond (nous ne sommes pas sur Terre principalement pour travailler : lire encadré 6), mais en plus, il est imbécile d'envisager la question des retraites indépendamment du contexte dans lequel elle se pose. Certes, le nombre de pensionnés augmente et celui des « actifs » diminue. Mais, surtout, il y a dans notre pays 600.000 personnes de moins de 55 ans qui sont privées d'emploi. Au lieu d'obliger les « vieux » à travailler plus longtemps, donnons aux jeunes les emplois qu'ils attendent ! L'argent économisé en allocations de chômage sera largement suffisant pour payer les pensions.

Au lieu de cela, on préfère retarder l'âge de départ à la retraite, condamnant par la même occasion les travailleurs âgés qui se font licencier à rejoindre les chômeurs. Car non seulement on sait que les entreprises ne s'adaptent pas suffisamment pour rendre les fins de carrière moins pénibles, mais en plus elles rechignent à garder ou à embaucher des plus de 50 ans. Ceux-ci seraient « moins rentables » car plus lents au travail... et surtout plus chers en salaire. En Belgique, en effet, les grilles barémiques font progresser les salaires avec l'ancienneté ; en fin de carrière, un travailleur gagne donc plus qu'à ses débuts. La solution prônée ? Freiner la progression des salaires, évidemment, et diminuer encore plus les cotisations patronales pour les emplois occupés par les plus de 50 ans ! Aménager le travail en fin de carrière est pourtant possible. Récemment, BMW a fait l'expérience d'assigner à l'une de ses chaînes d'assemblage exclusivement du personnel de plus de 50 ans, à l'image de la situation attendue à partir de 2030. Au début, la chaîne de montage des retraités a été moins productive. Mais BMW est parvenu à compenser en opérant 70 changements dans l'ergonomie des postes de travail (nouvelles chaises, chaussures à semelles compensées, loupes, tables réglables, etc.). Au-delà de ces aménagements techniques, d'autres mesures permettent une fin de carrière riche tant pour les travailleuses et travailleurs que l'entreprise. Le plan tandem, par exemple, permet de lever le pied progressivement, tout en passant le relais à un jeune, qui apprend ainsi le métier avec une personne expérimentée. Mais toute ces pistes ne doivent pas occulter la question de fond. Après 30 années de capitalisme et de bénéfices en-

grangés par employeurs et actionnaires, il est temps de redonner aux travailleuses et travailleurs leur part de richesse : le droit de se reposer après le travail lorsqu'ils ont encore les moyens de profiter de la vie. Grâce à une pension digne, sûre et solidaire. Pour cela, nos responsables politiques doivent donner la priorité au financement de la sécurité sociale, via la création d'emplois, des salaires corrects et des cotisations suffisantes. Tout est lié : la réponse au défi des pensions devra donc faire partie d'un projet de société cohérent et basé sur la solidarité.

¹ Sous le ministère de Vincent Van Quickenborne, également Open VLD. Ces mesures entreront en vigueur en 2016 pour l'âge de la pension anticipée et en 2015 pour l'âge de la prépension.
² Le Soir, 14 novembre 2013.

6 mensonges pour démanteler nos pensions

En Belgique, comme partout en Europe, se développe depuis de nombreuses années un discours sur le « choc démographique ». L'augmentation de l'âge moyen de la population belge d'ici à 2030 constituerait une bombe à retardement pour notre système de pension. Pour éviter qu'elle se déclenche, nous serions inéluctablement forcés de travailler plus longtemps ; la prudence commanderait également de souscrire à des assurances-pension privées... En 2005, la CNE avait répondu à ce discours. Dans une brochure mise à jour en 2013, nous montrons que le discours sur le vieillissement est un discours de propagande, qui s'habille d'arguments techniques pour court-circuiter le débat démocratique. Et imposer une seule option : l'option libérale. Envie de comprendre comment et pourquoi on nous ment ? La brochure « 6 mensonges pour démanteler nos pensions » est disponible sur www.cne-gnc.be Publications.



Trois piliers de pension et deux logiques : tous pour tous ou chacun pour soi

On parle de **premier pilier** pour désigner la **pension légale**, financée grâce aux cotisations à la sécurité sociale. Le montant de votre pension légale varie selon vos années de carrière et votre rémunération. Basé sur la solidarité entre les générations, ce premier pilier fonctionne par répartition : les travailleurs d'aujourd'hui financent les retraites des travailleurs d'hier. Ce système présente de nombreux avantages, dont une plus grande sécurité financière et une meilleure adéquation entre le montant de la pension et le niveau de vie. Du moins, lorsque les politiques en font une priorité et le financent convenablement. Or, ces dernières années, le premier pilier est franchement délaissé, au profit - c'est le cas de le dire - des deux autres...

Le **deuxième pilier** concerne les **fonds de pension**, sectoriels ou d'entreprise. Votre employeur constitue ainsi une réserve pour chaque travailleuse et travailleur, au niveau de l'entreprise ou au niveau du secteur, versée au moment de la retraite. À grands renforts d'incitatifs fiscaux, ces fonds d'épargne-pension connaissent un grand succès : en septembre dernier, l'encours atteignait le niveau record de 13,31 milliards d'euros. À la même date, 1,335 million de Belges étaient couverts par cette pension complémentaire. Ce second pilier s'est franchement démocratisé depuis sa création, en 1988. Sur les 10 dernières années, on est passé de 13 à 43 plans sectoriels, avec une couverture de plus en plus importante pour les ouvriers dans les

entreprises. Il n'empêche : ce système privilégie les secteurs, les entreprises et les salariés « forts », qui peuvent négocier de l'argent pour ne pas partir les mains vides. Les autres n'ont qu'à se contenter d'une pension légale, de plus en plus menacée par l'abandon politique.

Le **troisième pilier**, enfin, désigne les **assurances-pension individuelles**. Il fonctionne par capitalisation, tout comme le deuxième pilier : il s'agit d'épargner tout au long de sa carrière pour sa propre retraite. Chacun constitue ainsi sa réserve d'argent pour lui-même. C'est le système imaginé à la moitié du 19^{ème} siècle, lorsque l'Etat commence à se préoccuper de la survie des ouvriers trop âgés pour travailler. Très vite, la capitalisation montre ses limites : non seulement elle n'est accessible qu'aux travailleurs qui gagnent suffisamment d'argent pour pouvoir en mettre de côté, mais en plus elle n'est pas sûre financièrement. Soumis à l'inflation et à la dévaluation de la monnaie, le niveau de la rente n'est en effet jamais garanti. La crise financière de 2008 et la perte de valeur de certains placements, du jour au lendemain, vient de le rappeler sévèrement. Mais la propagande libérale, qui fait constamment planer la menace de pensions bientôt impayables par l'Etat, fonctionne. Les gens craignent que leur niveau de vie s'arrête avec leur carrière professionnelle, et alimentent un marché de plus en plus juteux.





L'Europe active ses "vieux"

Sous la pression de la Commission européenne, pratiquement tous les gouvernements ont durci leur système de pension depuis 2008. Une fois de plus, la crise est l'occasion de faire régresser les droits sociaux.

Formellement, la Commission européenne n'a aucun pouvoir sur notre pension. Les systèmes de retraite relèvent de la compétence des gouvernements nationaux : chaque Etat membre décide de quel système de pension peut bénéficier sa population. Mais dans la pratique, les choses ne sont pas si claires. Chaque année, la Commission européenne fait des recommandations personnalisées aux Etats. Celles-ci ne sont pas contraignantes, mais leur influence est certaine (lire encadré ci-dessous). Pour nos pensions aussi donc, il est essentiel d'élire les bonnes personnes au niveau européen.

Elus en 2009, les partis qui gouvernent l'Europe actuellement sont majoritairement à droite de l'échiquier politique. En 2012, « Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle », la Commission européenne a présenté son Livre blanc, reprenant sa stratégie en matière de pensions. Elle propose essentiellement deux choses : « adapter l'âge de départ à la retraite à l'espérance de vie » et développer les régimes de retraite complémentaires privés par des incitants fiscaux ou autres. Autrement dit, reculer l'âge de la pension et renforcer ce qu'on appelle les deuxième et troisième piliers de pension (lire encadré en page 8). La Confédération européenne des

syndicats a évidemment réagi très négativement à ces propositions : « La CES déplore que rien ne soit dit sur la manière de renforcer les systèmes publics de pension, qui, fondés sur la solidarité inter et intra générationnelle, sont les plus à même de garantir le revenu des retraités. Pour la CES, ce renforcement passe par l'augmentation de leurs ressources, à savoir par la priorité donnée aux investissements favorisant la croissance, au développement de l'emploi de qualité, c'est-à-dire non précaire et des salaires adéquats ».

La crise zappe les interlocuteurs sociaux

Il y a quelques mois, une étude européenne a fait un constat alarmant : suite à la crise financière de 2008, 15 Etats membres ont mené des réformes de leur système de pension, où les interlocuteurs sociaux n'ont eu aucune influence sur le résultat final. Alors que ce dossier les concerne au plus haut point, les représentants des travailleurs n'ont tout simplement pas eu leur mot à dire. Dans quatre pays, ils n'ont même pas été impliqués dans les discussions (Chypre, Grèce, Portugal et Roumanie). Dans onze pays dont la Belgique, ils ont été consultés mais sans aucun impact sur le résultat. Dans cinq pays,

les syndicats ont obtenu seulement certaines concessions. Au final, ils n'ont eu une réelle influence sur les réformes des pensions que dans 3 pays, qui disposaient d'une marge budgétaire plus confortable (la Norvège, la Finlande et l'Autriche).¹ C'est évidemment très inquiétant : depuis 2008, les gouvernements européens réforment leur système de pension, sous la pression de la Commission européenne qui impose des restrictions budgétaires et au mépris des syndicats. Résultat : un peu partout en Europe, on observe le recul de l'âge légal du départ à la retraite, de nouvelles limites aux départs anticipés, l'augmentation des contributions ou encore une diminution du montant de la pension via le gel des indexations. Bref, rien de bon pour nos vieux jours. Comble de l'ironie, en octobre dernier, le Conseil européen et la Commission ont insisté sur l'importance du dialogue social, tant au niveau européen que national. Le 25 mai, ils n'auront de toute façon pas d'autre choix que d'écouter la voix de leur population.

¹ "Social partners' involvement in pension reform", Eurofound, octobre 2013.

² Recommandation du Conseil concernant le programme national de réforme de la Belgique pour 2013, 29 mai 2013.

La Belgique « doit faire pire », selon l'Europe

L'Europe a remis ses dernières recommandations en mai 2013. À propos de notre système de pension, elle invite la Belgique à « accentuer ses efforts pour combler l'écart entre l'âge légal et l'âge effectif de départ à la retraite, notamment en réalisant rapidement la suppression progressive des systèmes de départ anticipé ; à appuyer les réformes des systèmes de sécurité sociale des personnes âgées par des mesures de soutien à l'emploi et par des réformes du marché du travail propices au vieillissement actif ; à hâter l'adoption d'une décision visant à lier l'âge légal de la retraite à l'espérance de vie ». ² Ainsi, la réforme du gouvernement Papillon fin 2011 (lire en page 7) n'est pas suffisamment régressive aux yeux de la Commission européenne.

